

PGD international ?

Par **ValBocquet**, le **10/10/2016** à **16:32**

Bonjour,

J'aimerais comprendre quelque chose. On me demande si c'est possible de s'appuyer sur les PGD international pour obtenir l'annulation d'un décret se basant sur un traité international.

Je sais que pour la coutume internationale, le juge administratif n'y prête pas "attention", mais pour les PGDI, je me demande comment cela marche.

En vous en remerciant,

Valentin